

Appel d'offres



AVIS est donné par les présentes, conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RLRQ, c. R15.1), que le Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou a transmis à Retraite Québec la déclaration de terminaison dudit régime datée du 22 juin 2017;

Conformément à l'article 207.4 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RLRQ, c. R15.1), toute personne qui, sans avoir reçu le relevé prévu à l'article 207.3 de ladite loi, croit avoir des droits au titre du régime ou de la présente loi, est invitée à les faire valoir auprès du comité avant l'expiration du délai prévu au premier alinéa de l'article 207.2, à savoir jusqu'au 20 septembre 2017;

Le rapport de terminaison peut être consulté, sans frais, au bureau de la secrétaire d'arrondissement, à la mairie de l'arrondissement d'Anjou située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 14 août 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Louise Goudreault